

Présentation du dossier 32 « *Face aux ruptures, être prêt.* »

Les lignes qui suivent visent à replacer l'article que vous allez lire dans le cadre général du prochain dossier du [Cercle Maréchal Foch](#), « *Face aux ruptures, être prêt* ».



Novembre 2025

Face aux
ruptures,
être prêt.

32

En effet, début 2025, le Cercle Maréchal Foch diffusait via THEATRUM BELLI son dossier de réflexion n° 31 « [Le temps des ruptures](#) ». S'appuyant sur le vote récent de la loi de programmation militaire 2024-30, le dossier prenait acte des nouvelles formes de conflictualité, du retour de la force désinhibée comme composante des relations interétatiques, du choc culturel que le retour de la guerre en Europe orientale constituait pour les populations « *apaisées* » de l'Union européenne, vivant dans un espace sans frontières, sans ennemi, sans idéologie collective...).

On y évoquait les enjeux nationaux et internationaux, les défis technologiques et capacitaires, les questionnements éthiques et moraux qui découlaient de ce « *changement d'époque* ».

Un nouveau dossier, n° 32, est en cours de rédaction, intitulé « **Face aux ruptures, être prêt** ». Sans empiéter sur le rôle des organismes officiels et s'inspirant de la version 2025 de la revue nationale stratégique, il vise à dégager des principes généraux ou des orientations plus techniques qui pourraient soutenir les réflexions de tous ceux que le sujet de la défense nationale, dans le cadre européen, intéresse et, aujourd'hui, préoccupe. Ce dossier se refuse à un pessimisme qui encombre souvent les analyses de la situation actuelle et, en contrepoint de ce pessimisme du chemin à parcourir, entend mettre en avant un optimisme d'action et du but atteignable. Il entend cependant rester lucide et réaliste en s'appuyant sur l'expérience du passé, lointain comme plus récent...

Les allusions à « *l'entre-deux guerres* » étant nombreuses aujourd'hui, la première partie du dossier regroupera quelques éclairages sur les années 1935-1940. Il ne s'agit pas réécrire « *L'étrange défaite* » sans le talent de Marc Bloch, mais de choisir dans les prémices de la catastrophe de 1940 quelques instants où, avec le recul, il paraît incompréhensible qu'un voyant rouge ne se soit pas allumé sur le tableau de bord national, ou plutôt, s'étant allumé, pourquoi il fut si difficile de se préparer à l'épreuve qui s'annonçait.

Plus près de nous, la deuxième partie fait appel directement à nos rédacteurs, tous acteurs de la fin de guerre froide et de « *la guerre mondiale de la France* » pour reprendre le titre d'un livre récent de Michel Goya. À partir de la fin des années 1970, et surtout de 1990, les armées françaises (et l'on s'intéressera plus particulièrement à l'armée de Terre) ont été placées dans des situations opérationnelles imprévues, lointaines et exigeantes, dans un contexte de réduction de leurs moyens. De l'avis général, si les buts politiques furent loin d'être toujours atteints, les buts militaires le furent, avec plus ou moins de publicité, au prix d'efforts, y compris humains, souvent occultés. Cette partie récapitulera certains de ces efforts et permettra, nous l'espérons, de croire au « *succès des armes de la France* » pour les défis qui s'ouvrent désormais à nos armées.

La troisième partie se lancera dans l'exercice de la prévision dont on sait la difficulté, surtout, pour reprendre la boutade célèbre, lorsqu'elle traite de l'avenir. Il s'agira en fait d'un exercice de conviction de la part de rédacteurs qui, forts de leur expérience passée mais également de leur enracinement dans les réalités du moment, mettront sur la table « *de la nourriture pour l'esprit* », sans obligation de consommer !

Innovation majeure par rapport aux dossiers précédents, nous avons choisi de ne pas attendre d'avoir réuni l'ensemble des contributions de ce dossier n° 32 pour les mettre à la disposition de nos lecteurs. Elles seront publiées par THEATRUM BELLI au fur et à mesure de leur disponibilité, avant d'être réunies sous une forme complète. Vous trouverez donc ce rappel du but général et de l'articulation du dossier en tête de chaque publication, accompagné de l'indication de la partie à laquelle elle se rattache.

par le Général de Corps d'armée (2S) Michel Grintchenko

Le général Michel Grintchenko est le président du Cercle Maréchal Foch depuis juin 2025. Il a commandé l'Aviation Militaire de l'Armée de Terre (ALAT) de 2016 à 2019. Historien, il a soutenu une thèse de doctorat en 2003 auprès de l'École Pratique des Hautes Études. A travers cet article, il lève le voile sur un aspect relativement méconnu de la préparation de la France à la Seconde Guerre mondiale, en écho aux récents travaux du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale sur les stades de défense, chargés d'homogénéiser et de rythmer la préparation de la nation d'aujourd'hui à une guerre éventuelle.

« Pas plus qu'elle ne s'est alliée, fortifiée et armée, la France ne s'est organisée que pour se préparer à la guerre et la conduire. Nous n'avons pas pensé la guerre. C'est parce que nous le l'avons pas pensée que nous ne nous sommes ni alliés, ni fortifiés, ni armés ». Paul Reynaud^[1]

« En somme, tout concourait à faire de la passivité le principe même de notre défense nationale » Charles De Gaulle^[2]

La défaite de 1940 constitue l'une des pires tragédies de notre histoire. Les causes en sont aujourd'hui bien connues et la responsabilité du haut commandement de l'époque est accablante. Les grands chefs ont été dépassés par cette guerre qu'il n'ont pas su voir venir. Profondément marqués et meurtris par les pertes effroyables de la Première Guerre mondiale, ils décidèrent de suivre la voie de la prudence en mobilisant une masse impressionnante de soldats^[3], protégés par d'admirables fortifications. La mission des unités consistait alors à tenir le terrain, plus que d'imaginer la bataille, attendant que des actions périphériques fasse pencher la balance dans le bon sens. Mais l'ennemi refusa le choc contre des ouvrages qu'il connaissait bien, tout comme il refusa de perdre du temps. En alliant à l'audace et à la ruse tactiques les progrès techniques considérables de l'époque, l'armée allemande était parvenue à élaborer et maîtriser une doctrine résolument offensive, qui lui permit d'obtenir très rapidement une victoire magistrale. Un choc de culture considérable, entre passésistes et avant-gardistes, dont les enseignements peuvent encore être médités aujourd'hui, afin de ne pas être séduits à notre tour par le confort des passésistes.

Pourtant, le conflit avait démarré bien plus tôt. Pour parfaitement connaître le point faible de son ennemi l'Allemagne avait su déployer en France dès le début des années 30 un système de renseignement très efficace, dont la mission fut de piller les secrets français et de neutraliser l'esprit de défense, en inoculant une longue et méthodique anesthésie. Une propagande active au cœur du pays ennemi, capable de séduire l'intelligentsia et l'amener à vouloir déposer les armes avant la guerre. Une façon de faire qui fait écho à la guerre hybride contemporaine.

L'objet de cet article est de présenter les mesures de protection qui ont été élaborées par les autorités de l'époque, afin de répondre avec les outils du temps de paix à un acte de guerre

insidieux. Audace et impunité d'un côté, droit et équilibre politique d'un autre ; un combat pas si déséquilibré que ça, quand on s'en donne les moyens et que l'effort de mobilisation ne déséquilibre pas l'édifice !

Dans la lutte qui oppose les dictatures aux démocraties, la balance penche initialement en faveur des premières qui jouissent d'une insolente liberté d'action. Mais les secondes peuvent, quand elles décident de se défendre, élaborer des outils très efficaces qui leur permettent de jouer à jeu égal, sans renier ce qu'elles sont.

Difficile protection du secret de la Défense nationale

Dans un État de droit en temps de paix, la protection du secret de la Défense nationale est toujours une construction bien délicate, limitant à titre préventif un certain nombre de droits élémentaires. L'élaboration du corpus défensif se heurte alors à ceux qui n'y voient pas d'intérêt, à ceux qui sont contre par opportunisme politique et à ceux qui sont déjà complices de l'ennemi. Le chemin est pavé d'embûches pour définir précisément en termes juridiques de ce qu'est le secret de la Défense nationale ; où commence-t-il et où s'arrête-t-il ? Quelles sont les conditions dans lesquelles il doit être conservé et exploité ? Et quelles-sont les sanctions applicables pour les négligences et les agressions ? Toutes proportions gardées, l'État, à travers ses règlements, doit être craint aussi bien de ses administrés que de ses ennemis. Si un tel dispositif est ardemment souhaité par les opérationnels totalement convaincus du besoin, il ne peut cependant qu'émaner de l'échelon politique, lui seul à même de rédiger les textes de loi, de les faire voter et de les insérer dans les différents codes qui serviront de cadre à ceux qui seront en charge de les appliquer. Pour ce faire, il faut que les agendas coïncident, ce qui dans une période d'instabilité politique très forte est une véritable gageure.

Tout ceci est encore bien vrai de nos jours et relève assurément des invariants historiques. Mais dans la période qui précéda la Seconde Guerre mondiale, cette problématique était extrêmement complexe, avec la succession en France de 25 gouvernements en l'espace d'une dizaine d'années. Dans ces alternances successives où les cartes ont été rebattues maintes fois, tous les hommes politiques n'étaient pas convaincus, lorsqu'ils étaient au pouvoir, du péril nazi. Ils le furent plus tard, lorsque le mal fut fait.



[Paul Paillole](#), le chef de la section allemande du 2^e bureau puis du contre-espionnage français jusqu'en 1944 décrit dans un passionnant ouvrage^[4] la difficile élaboration du dispositif de protection français durant cette période, puis sa relative efficacité.

Au début des années 30, le dispositif de protection du secret de la Défense nationale est encore dans les limbes. Frogé, un officier français, reconnu coupable d'avoir livré à l'Allemagne dès 1932 des documents intéressant la Défense nationale est condamné en 1935 par la cour d'appel de Besançon à 5 ans de prison et 5 000 francs d'amende, le maximum prévu par la loi pour trahison. Une affaire qui prend dès 1936 une orientation politique, en étant instrumentalisée contre le régime en place, puisque la trahison d'un officier au profit de l'ennemi a laissé des traces très vives dans la société française depuis l'affaire Dreyfus. Pour les opposants, un tel sujet constitue toujours une aubaine pour réaliser un coup politique, ce qui rend son traitement très délicat par ceux qui sont au pouvoir. Bien souvent, le pouvoir politique choisit de « laisser faire » pour ne pas prendre un coup qui pourrait être regretté par la suite.

Les services de contre-espionnage alliés jouent à cette époque à armes inégales face à l'Allemagne nazie. Cinq ans de prison pour trahison d'un côté du Rhin alors que le même acte vaut la décapitation après un jugement sommaire de l'autre côté. Un parallélisme qui peut paraître étrange, car chaque État est à l'époque souverain dans la façon de faire respecter ses lois, mais qui prend tout son sens dans la lutte clandestine implacable que se livrent les services secrets, notamment lorsqu'il faut faire pression sur les hommes et les femmes pour obtenir des renseignements. L'idéal ne suffit pas toujours et le jeu qui oscille entre la crainte et les intérêts pèse dans les fidélités, d'autant lorsque l'on découvre que les réseaux de renseignements sont étroitement imbriqués les uns avec les autres à travers les agents doubles, manipulés de part et d'autre pour informer et intoxiquer l'ennemi-partenaire de jeu.

Dans les années 30, ces réseaux, qui seront utilisés pendant toute la durée de la guerre, se mettent en place, ce que décrit très précisément Paul Paillole dans son ouvrage. Le péril est réel et il faut que la législation suive les réalités.

Aux yeux de Paul Paillole, l'*Abwehr*^[5] jouissait alors d'une totale immunité pour piller sans grand risque les secrets français. Trois ans de prison à un sous-officier pour avoir vendu à l'Allemagne le nouveau fusil-mitrailleur ; cinq ans à Frogé, officier français coupable de trahison.

Il en va de même pour l'espionne Lydia Stahl et ses vingt complices démasqués en 1934 et la suisse Lydie Oswald qui agissait par le truchement de l'ambassade d'Allemagne. Son complice, était un officier de marine qui avait livré des renseignements sur les réserves souterraines de carburant à Brest et les derniers modèles de sous-marins. Reconnu coupable, il avait écopé de 9 mois de prison.

Le service de renseignement allemand s'était infiltré dans la société française à moindre frais et dans l'indifférence générale. Cédons à nouveau la parole à Paul Paillole^[6] qui dresse un bien triste état des lieux, notamment quant à la définition préalable de ce qui doit être considéré comme « *secret de la Défense nationale* » :

« Ce problème à résoudre, conjointement sous notre impulsion, par la plupart des institutions d'État, est d'une rare complexité. Sa solution va se heurter au scepticisme général, à la légèreté, à l'indiscrétion proverbiale des Français, qu'ils soient en bas ou en haut de l'échelle sociale ou de la hiérarchie administrative et militaire. Il faudra s'attaquer au désordre autant qu'à la misère des administrations toujours à la recherche de crédits pour acquérir la plus modeste corbeille à papier. Il faudra rompre avec le système D, avec la routine... Un coup de tampon « secret » suffit à rassurer, on ignore le nombre d'exemplaires tirés d'une note confidentielle, aucun contrôle n'existe dans sa diffusion. Les documents comme les objets secrets sont classés (lorsqu'ils le sont ...) dans des locaux ouverts à tous les vents, dans de poussiéreuses armoires de bois ou de fer dont toutes les clés du monde ouvrent les serrures ... »

Après de longues démarches et des bras de fer perdus avec les administrations, les choses évoluent. Le 9 mars 1937, un décret du ministre de l'Intérieur crée dix brigades ou commissariats de Surveillance du Territoire qui travaillent en étroite collaboration avec les services du contre-espionnage militaire, également en cours de montée en puissance. Ce rideau défensif permet de tripler dans l'année le nombre d'arrestations pour espionnage^[7]. Cette étroite collaboration entre services militaires et civils perdurera pendant l'Occupation. Il est heureux que ces équipes aient appris à travailler ensemble dès le temps de paix, car dès la déclaration de guerre, tout ce travail s'effectua sous la responsabilité de l'autorité militaire, dans un contexte politique beaucoup plus difficile. Jusqu'en 1942, ces services protégeront, en Zone Libre et en Afrique du Nord, l'armée d'armistice des infiltrations allemandes, au grand dam de ceux des hommes politiques qui avaient choisi la voie de la collaboration avec les autorités nazies !

Le dispositif de protection du secret de la Défense nationale se met alors progressivement en place. Il est même testé. En janvier 1938, le vol de plans du câblage électrique d'un ouvrage

de la ligne Maginot est réalisé par un officier du service du contre-espionnage, ce qui crée un grand émoi dans la chaîne de commandement militaire. L'entreprise qui effectuait les travaux employait 45% d'étrangers, sans qu'aucune mesure de protection ne soit prise à leur encontre. Dans le même temps, les services secrets français tentaient d'approcher un Allemand écarté des travaux de la ligne *Siegfried*, car un de ses parents éloigné avait émigré en Angleterre il y avait plus de dix ans ; deux poids, deux mesures !

On découvre alors que sous prétexte de visites aux cimetières voisins, les Allemands se promènent librement aux abords des ouvrages défensifs de la ligne Maginot. Des instructions pour limiter — sinon interdire — l'emploi de la main d'œuvre étrangère dans les entreprises travaillant pour la Défense nationale sont édictées. Tout étranger qui franchit la frontière doit remplir un formulaire détaillé. Les résultats sont exploités par le service de contre-espionnage et permettent l'élaboration de fiches. Cette mémoire documentaire est conservée dans les archives du service. En juin 1940, elles représentent 17 tonnes de documents qui seront sauvés de la débâcle et permettront le recoupements des informations nécessaires au travail du contre-espionnage pendant toute la durée de la guerre. Les pérégrinations de ces quatre camions porteurs de tant de secrets, qui restèrent la propriété du service français de contre-espionnage malgré des aléas de la guerre, constitue une petite histoire savoureuse, indispensable à l'écriture de la grande histoire, telle que nous la connaissons.

Il y avait en effet urgence, car déjà en juillet 1937, pratiquement 17 000 Allemands étaient recensés à Paris, alors qu'il n'y avait que 500 Français (dûment surveillés) à Berlin.

Le 17 juin 1938, Daladier contresigne un décret-loi fondamental. Le caractère politique de l'espionnage est supprimé, les crimes contre la sûreté extérieure de l'Etat deviennent des infractions de droit commun. L'acte dirigé contre la France est une trahison si son auteur est français, puni de la peine de mort. C'est de l'espionnage si son auteur est étranger.

Le 10 février 1939 est signé le décret-loi qui officialise la lutte contre l'espionnage. En temps de paix, la police du contre-espionnage sur le territoire national relève du ministère de l'Intérieur, sous la direction de la Surveillance du Territoire. Le contre-espionnage hors des frontières incombe au ministère de la Défense nationale. En temps de guerre, c'est lui qui assume la lutte à l'intérieur et à l'extérieur du territoire^[8].

En application de ce nouveau cadre juridique, un enseigne de vaisseau fraîchement sorti de l'École navale est fusillé à Toulon le 6 mars 1939 pour avoir divulgué les codes secrets de l'escadre de la Méditerranée. Il avait agi pour de l'argent et pour une affaire de cœur. L'affaire est menée dans le plus grand secret et permet en retour une opération d'intoxication par une usurpation d'identité. Si cet officier n'avait pas été démasqué, les Allemands et les Italiens auraient lu à livre ouvert dans les manœuvres de l'escadre de Méditerranée.

Le 29 juillet 1939, un autre décret-loi modifie le code pénal et codifie la notion de secret de la Défense nationale. « *Sont secrets : les renseignements ou documents d'ordre militaire, diplomatique ou industriels, qui, par leur nature, ne doivent être connus que des personnes qualifiées pour les détenir, et doivent, dans l'intérêt de la Défense nationale être tenus secrets à l'égard de toute autre personnes* »^[9].

Laborieuse et tardive lutte contre la propagande

À la veille de la guerre, le dispositif de protection du secret de la Défense nationale est en place et agit avec une relative efficacité. Le nombre d'agents de l'*Abwehr* neutralisés en France croît régulièrement. De 35 en 1935, il passe à 153 en 1937 pour atteindre 274 en 1938.

Mais la propagande nazie qui anesthésie en toute impunité une partie de la classe dirigeante française continue à se développer, croissant même en intensité d'année en année. Des journalistes français sont invités gratuitement en Allemagne pour écrire à sa louange, tandis que les cercles littéraires diffusent les idées nazies à la mode.

Paul Palliole en détaille les méfaits : *Le venin nazi se répand avec ses slogans^[10] : « L'Allemagne a renoncé à l'Alsace ; elle veut la paix ; Hitler est l'ultime rempart contre le bolchevisme, l'apôtre du progrès social ... ». Sous le masque de cette propagande, l'opinion s'anesthésie. Les zéloteurs du nazisme s'en donnent à cœur joie : Régis de Vibray, secrétaire des étudiants du comité France-Allemagne, soutient publiquement le bon droit de l'Allemagne ; anciens combattants français et allemands, mêlés par la volonté de Ribbentrop, jurent devant Douaumont de faire respecter la paix ... ».*

Himmler demande même en 1939 l'accréditation d'un attaché de police — représentant de la Gestapo — à Paris, auprès de l'ambassade d'Allemagne. Après une période de stupéfaction de la part des services français la réponse est un refus catégorique. L'intéressé s'installera par la suite comme chef de la Gestapo dans le Paris occupé et fera déporter celui qui lui a signifié son refus. Or pour l'instant, l'arsenal juridique permettant de protéger l'unité nationale réside dans la seule loi sur l'espionnage.

La propagande s'insinue dans les zones de fragilités de l'unité nationale, notamment à travers les mouvements régionalistes, exploitant les vides juridiques. Paul Pailliole poursuit ainsi : « Nous avons du mal à suivre tous les détails de l'action allemande. A cela plusieurs raisons : il s'agit d'un aspect nouveau du combat clandestin. Notre appareil répressif - législatif, judiciaire et policier - n'est pas adapté à cette forme d'atteinte à notre souveraineté nationale. Cette ingérence ennemie touche à des considérations délicates d'ordre politique. Où s'arrête le régionalisme ? Où finit l'autonomisme ? Où commence le séparatisme ? Cet engrenage subtil et dangereux est bien fait pour troubler les esprits. Au sein de la Sûreté nationale, nous sentons des hésitations. Entre Renseignements Généraux et Surveillance du Territoire naissent des conflits d'attributions. Où s'arrête la propagande politique ? Où commence l'atteinte à la sûreté de l'État ? »

L'impunité semble atteindre un point de rupture avec les tensions autour de l'expulsion d'Otto Abetz, qui deviendra ambassadeur allemand à Paris durant l'Occupation. Le dossier est pourtant très étayé. Créateur du premier groupe universitaire franco-allemand, Otto Abetz fournit le support culturel qui diffuse la propagande nazie dans les milieux intellectuels français. Il s'appuie sur la section française du parti national-socialiste installée dans les dépendances du consulat d'Allemagne. Pour la seule région parisienne, il dispose de 900

membres actifs, parmi lesquels 60 journalistes, propagandistes hitlériens les plus acharnés. Avec la chambre de commerce allemande, il anime un réseau de 500 membres répartis sur le territoire national, servant de couvertures aux agents de l'*Abwehr* et de la *Gestapo*. Tous les ressortissants allemands doivent participer à l'effort de propagande, sous peine de déchéance de nationalité et de confiscation des biens en Allemagne.

Les services de contre-espionnage doivent s'incliner en juillet 1939, face à la volonté du général Gamelin et de Daladier de ne pas l'expulser.

Le 29 juillet 1939, le vide juridique derrière lequel se réfugiaient les propagandistes nazis est enfin comblé par l'adoption d'un décret-loi qui complète le Code pénal et permet la poursuite des atteintes à l'unité nationale. Les menées séparatistes, l'intelligence avec l'étranger peuvent être réprimées en temps de paix, comme en temps de guerre.

Fort de ceci, un début d'assainissement de la situation est rapidement entrepris. Ainsi, le chef du mouvement séparatiste alsacien, Karl Roos est arrêté, reconnu coupable de trahison le 26 octobre 1939 et fusillé le 7 février 1940. Les Allemands lui rendront hommage en baptisant de son nom la place Kleber, l'une des plus belle places de Strasbourg !

Pour quelle efficacité ?

Mesurer l'efficacité des services spéciaux est délicate.

Dans le domaine offensif, les services français ont obtenu des informations de qualité notamment sur les visées allemandes en Tchécoslovaquie ou sur l'Autriche. Ils bénéficiaient pour cela d'excellentes relations avec les services des pays amis d'Europe, comme la Pologne, la Belgique ou le Royaume-Uni. Le gouvernement français a reçu à temps les informations l'alertant des manœuvres de l'armée allemande, sans que cela débouche sur une quelconque réaction politique ou militaire.

Paul Paillolle^[11] décrit ces relations : « *La maison Rivet*^[12] aborde l'année 1937 avec des moyens et un dynamisme mieux adapté à sa mission, tout en étant encore loin des ressources de l'*Abwehr*.

Malgré les épreuves intérieures qui ne lui ont pas été ménagées : grèves, occupations d'usine, agitation de droite, répercussion des événements d'Espagne, situation économique et financière difficile, le gouvernement de Front populaire, notamment Daladier, semble avoir pris conscience du danger extérieur. Le président du Conseil lui-même, Léon Blum, demande à rencontrer Rivet. Il organise des réunions hebdomadaires à l'échelon ministériel pour entendre, en présence du général Gamelin les chefs des services spéciaux et des 2^e Bureaux des E.M. Terre, Marine et Air. Initiative heureuse qui, hélas ! ne se poursuivra guère au-delà de cette brève période gouvernementale. Son abandon laissera trop souvent les ministres responsables dans l'ignorance de ce qu'ils devraient savoir ou apprendre sans intermédiaire. Dès lors, la tentation sera grande de laisser parvenir à leurs oreilles des renseignements d'origines diverses, incontrôlables, ou incontrôlés parfois tendancieux ... ».

Dans le domaine défensif, on se fait une idée de l'efficacité des mesures de protection par le nombre d'arrestations.

Au total, de 1936 à 1945 il y eut pratiquement 10 000 arrestations pour des motifs d'espionnage, conduisant à plus de 1 100 condamnations à mort. Ces chiffres comprennent une proportion de 90% d'agents de l'Allemagne, 8 % d'agents italiens et 2% d'agents espagnols^[13].

Le tableau ci-dessous ressort une partie des données dans l'espace et le temps.

France - AFN								
Années	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943-44
Nb agents arrêtés	40	153	274	494	1 250	601	1 223	1 250
Condamnations à mort				18	26	42		270

Il montre qu'il n'y a pas eu d'interruption de l'action des Services notamment durant la période de Vichy. Durant ces deux années sensibles, l'action a porté essentiellement sur la protection des unités et des infrastructures militaires, y compris contre les actions allemandes et italiennes. Ces arrestations engendraient un véritable bras de fer entre militaires et politiques, notamment avec ceux enclins à une coopération totale avec l'Allemagne.

Durant cette période, un effort considérable fut mené en Afrique du Nord, contre les infiltrations allemandes, notamment à partir de Nord-Africains prisonniers et retournés contre la France, puis envoyés en mission sur place par les autorités allemandes pour servir la cause des opposants à la France.

Enfin, il convient de s'interroger sur la peine de mort. Qu'elle figure au sein de l'arsenal juridique de l'époque n'est pas surprenant, car elle n'a été abolie en France qu'en 1981. Son recours à partir de 1939 relève de la symétrie des mesures avec celles de l'ennemi, la trahison engendrant la même peine de part et d'autre de la frontière.

Son emploi demeure mesuré en 1939 et en 1940, mais a dû avoir un effet dissuasif, mettant fin à une période d'impunité, propice à ce que l'on pourrait appeler de « *l'espionnage mondain* », voire romantique. Lorsque l'État est attaqué, il se défend avec les armes dont il dispose, appliquant le point de vue de Montaigne « *De les condamner, par ce qu'ils ont failli, ce serait bêtise, comme dit Platon. Car ce qui est fait, ne se peut défaire : mais c'est afin qu'ils ne faillent plus de même, ou qu'on fuie l'exemple de leur faute*^[14] ». ».

Avec la question de la peine de mort, sommes-nous encore dans l'invariant historique, en considérant qu'elle est inévitable en temps de guerre, ou doit-on considérer que son abolition est irréversible ? Cette interrogation renvoie à un débat de société très sensible, auquel aucune réponse n'est aujourd'hui nécessaire. Notons le sujet, n'absolutisons rien et laissons les Etats décider le moment venu des mesures qu'ils reteindront.

En guise de conclusion

La France s'est effondrée en 1940 pour de multiples raisons. Elle se croyait pourtant prête, forte et suffisamment dissuasive pour être respectée et crainte de son ennemi. Mais le diable se niche souvent dans les détails et aux illusions de préparation à la guerre succédèrent les premiers effets des mesures de mobilisation.

Après la mise en alerte des régions fortifiées et la mobilisation des forces de couverture (25 divisions) fin août le gouvernement décrète le 1^{er} septembre 1939 la mobilisation générale. Lorsqu'elle se termine, la France a mobilisé de l'ordre de 5 millions d'hommes^[15] dont un peu plus de la moitié au sein des forces combattantes, les autres l'étant au profit de l'Intérieur (Industrie, agricultures services...).

L'essentiel du plan défensif est presque atteint, car l'objet est de renforcer les frontières derrière les ouvrages défensifs et d'attendre que les mesures indirectes affaiblissent l'Allemagne. Mais laissons à Paul Reynaud^[16] résumer une partie des effets induits : « *En ce qui concerne le personnel, le programme de mise en affectation spéciale était encore moins avancé. L'industrialisation de l'armée requérait des spécialistes dans les unités combattantes, aussi les besoins des usines passèrent-ils au second plan. Et la mobilisation vida d'une grande partie de ses cadres et de ses spécialistes tous les ateliers de France, au moment où leurs effectifs auraient dû être considérablement accrus pour produire les quantités d'armes et de munitions prévues au plan de fabrication... Dans les usines Renault, l'effectif tomba de 30 000 à 8 000 hommes. Dans un établissement d'État considérable — l'atelier de Roanne, chargé, après un délai de démarrage de trois mois, de fabriquer le tiers des obus de 75 mm prévus au plan de fabrication, — l'effectif réduit du temps de paix fut encore réduit de moitié par la mobilisation, alors qu'il aurait dû être multiplié par 20* ».

Un constat amer de désorganisation résultant d'une segmentation du réel, où chaque acteur d'une structure en tuyau d'orgue ne s'intéresse qu'à son pré carré. Mais même s'il y eut d'inévitables hiatus, les choses auraient pu se régler différemment, si l'armée française avait été à ce moment agile et manœuvrière et non engluée dans la prudence et le conformisme.

Méditons l'analyse du général de Gaulle^[17] sur l'immobilisme : « *Une telle conception de la guerre convenait à l'esprit du régime. Celui-ci, que la faiblesse du pouvoir et les discordes politiques condamnaient à la stagnation, ne pouvait manquer d'épouser un système à ce point statique. Mais aussi, cette rassurante panacée répondait trop bien à l'état d'esprit du pays pour que tout ce qui voulait être lu, applaudi ou publié n'inclinât pas à la déclarer bonne. L'opinion, cédant à l'illusion qu'en faisant la guerre à la guerre on empêcherait les belliqueux de la faire, conservant le souvenir de beaucoup de ruineuses attaques, discernant mal la révolution apportée depuis à la force par le moteur, ne se souciait pas d'offensive. En somme tout concourait à faire de la passivité le principe même de notre défense nationale* ».

Gageons que cette analyse ne s'applique pas à la situation d'aujourd'hui !

NOTES :

1. *La France a sauvé l'Europe*, I, 384. Cité par Benoist-Méchin, *60 jour qui ébranlèrent l'Occident*, Robert Laffont.
2. *Mémoires de Guerre*, Tome 1, *L'Appel*, Plon 1954, 680 pages, page 5.
3. 5 millions d'hommes pour une population d'à peine plus de 41 millions d'habitants.
4. *Service Spéciaux (1935-1945)*, Robert Laffont, 1975, 566 pages.
5. Défense. Service de renseignement de l'état-major allemand de 1920 à 1945, dont le chef le plus connu est l'amiral Wilhelm Canaris.
6. Paul Paillole, *Services Spéciaux (1935-1945)*, Robert Laffont, 1975, 579 pages. Pages 69-70.
7. 153 en 1937, contre 40 les années antérieures. Ibid., 79.
8. En 1939, les Services du Contre-Espionnage du 2^e Bureau disposaient de 35 officiers ou assimilés. La Surveillance du territoire avait un effectif de 120 policiers.
9. Paul Paillole, *Services Spéciaux (1935-1945)*, Robert Laffont, 1975, 579 pages. Page 106.
10. Ibid., 138.
11. Ibid., 78.
12. Colonel Louis Rivet, chef des services Spéciaux français de 1936 à 1944.
13. Paul Paillole, *Services Spéciaux (1935-1945)*, Robert Laffont 1975, 579 pages. Annexes.
14. Montaigne - *Essais* - Livre III - Chapitre VIII - *De l'art de conférer*.
15. Encyclopédie de la Seconde Guerre Mondiale ; Robert Laffont, 2015, 1470 pages
16. *La France a sauvé l'Europe*, I, 481. Cité par Benoist-Méchin, *60 jour qui ébranlèrent l'Occident*, Robert Laffont
17. *Mémoires de Guerre*, Tome 1, *L'Appel*, Plon 1954, 680 pages, page 5.